



## condamnation à des Intérêts judiciaires

Par **CrisMada**, le **13/07/2020** à **17:44**

bonjour

Dans un jugement rendu le 14/03/2019, signifié aux parties le 10/04/2019, mon assurance à été condamné à me verser une somme de 218.086€, outre intérêts légaux à compter du 18/07/2014.

L'huissier dans sa saisie attribution auprès de La Banque Postale (banque de mon assureur) à calculé les intérêts du 18/07/2014 jusqu'au 18/07/2019, considérant qu'après le 18/07/2019 il y avait application de la prescription des 5 ans.

Le calcul des intérêts ne devraient-ils pas être établi en deux temps :

a) sur le principal du 18/07/2014 au 14/03/2019 (date du jugement)

b) puis sur le principal + Intérêts déterminé au a) + Article 700 (2000€) + Dépens (298€), et cela du 10/04/2019 (date de signification du jugement) au 10/12/2019 (date du règlement de la Banque Postale)

Merci de m'indiquer si mon approche est bonne , ou alors me donner les modes et bases du calcul des intérêts qui auraient du être faits.

Bien cordialement